



Commerce Equitable : Diagnostic, expérience et position de l'AFD

Jean-René CUZON
(PSP/APR)

Conférence FERDI « Commerce Equitable et Développement : Qu'avons-nous appris pour les politiques futures ? »
21 mai 2012

développeur d'avenirs durables



Des intérêts convergents entre l'APD et le CE (1/2)

- Réalisation en 2009 d'une étude intitulée « Le commerce équitable comme instrument de l'aide publique au développement », réalisée par HORUS / AVSF
- Principal objectif de l'étude : contribuer à la réflexion stratégique de l'AFD sur cette thématique et identifier des propositions d'intervention possibles de l'Agence en faveur du commerce équitable.
- Une étude qui couvre de nombreux aspects :
 - Brève présentation du commerce équitable
 - Revue des impacts
 - Analyse benchmark des principaux bailleurs européens engagés dans le commerce équitable
 - Identification pour l'AFD de propositions d'intervention dans le commerce équitable
 - Proposition d'indicateurs pertinents et d'un dispositif de suivi-évaluation

Des intérêts convergents entre l'APD et le CE (2/2)

Parmi les principaux enseignements de cette étude :

■ *L'APD est nécessaire pour permettre au commerce équitable de changer d'échelle*

- en finançant les actions nécessaires telles que la diversification de la gamme des produits, la professionnalisation des structures spécialisées dans le CE, l'articulation avec des opérateurs industriels et commerciaux, le renforcement des capacités des organisations de producteurs au Sud, le développement du commerce équitable au Sud, etc.

■ *L'intervention de l'APD pour accompagner le développement du CE est justifiée*

- convergence forte entre les objectifs du commerce équitable et ceux de l'APD : croissance économique et lutte contre la pauvreté, via l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations bénéficiaires au Sud
- outil de communication sur le développement, qui fait participer les consommateurs du Nord à l'effort de développement au Sud.
- moyen de valoriser les activités que l'AFD effectue déjà en faveur du renforcement des capacités des OP et de l'appui à la structuration de filières : en renforçant les compétences techniques et de négociations des OP auprès des pouvoirs publics, il peut contribuer à la mise en place de politiques agricoles pertinentes.

L'appui de l'Aide française au commerce équitable est récent

- Le premier projet d'envergure a été le FSP « Commerce équitable » financé par le MAEE entre 2004 et 2007 (5,6 millions d'€).
- Depuis la réorganisation du dispositif de l'aide française et le transfert de la thématique à l'AFD, l'Agence a déjà développé des actions significatives en faveur du commerce équitable, avec :
 - La réalisation de plusieurs études pour améliorer la connaissance sur le sujet
 - Le soutien de la promotion du commerce équitable en France
 - un appui régulier à la Plate forme pour le commerce équitable (PFCE)
 - Le financement de plusieurs projets spécifiquement dédiés au « Commerce Equitable »

Les projets « commerce équitable » financés par le groupe AFD

- 2008 : PRCC de 4,7M€ en faveur du développement du coton équitable et bio équitable en Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- Fin 2010 : PRCC de 0,7M€ en faveur du développement d'une filière café bio-équitable à Sao Tomé et Príncipe, en cofinancement avec le FIDA (0,8M€) et les cafés Malongo (0,15M€) ;
- 2010 : Projet Proparco au Kenya : prise de participation du FISEA (pour un montant de 2,5 M€) dans le Groupe Bigot Fleurs, pour le financement d'investissements pour la production de rose labellisée « équitable » ;
- Appuis via des financements dédiés aux ONG (ex : en 2011, subvention de 374 000 € au CCFD pour un projet de commerce équitable au Liban ; atelier « CE et petits producteurs en AO organisé à Lomé en mai 2011)
- PRCC commerce équitable en Afrique de l'Ouest en cours d'identification



Un exemple de projet : « projet d'appui au développement du CE comme outil du développement durable en Afrique de l'Ouest »

- Etude de faisabilité en cours
- Cofinancement annoncé du PRCC et du FFEM, afin de soutenir les approches innovantes de projets proposant une approche mixte « Commerce équitable » et « préservation de la biodiversité »
- Objectif : appuyer financièrement et techniquement des filières existantes ou émergentes de commerce équitable en Afrique de l'Ouest, région qui est actuellement « en retard » en matière de développement de filières équitables
- Plus spécifiquement :
 - Appuyer la structuration des filières au Sud par le développement du CE;
 - Identifier les filières agricoles à appuyer (sauf le coton);
 - Tester le potentiel de développement de filières équitables Sud-Sud ;
 - Renforcer le rôle des Organisations de producteurs dans la gouvernance des labels internationaux de commerce équitable ;
 - Améliorer la lisibilité du commerce équitable comme outil de développement durable.



Bilan pour l'AFD

- L'appui de l'APD française au commerce équitable est récent. Cela explique en partie que la France apparaisse en retrait dans le soutien apporté au CE par rapport aux autres bailleurs européens.
- Le mode de financement mis en œuvre par l'AFD, qui finance l'essentiel de ses projets via des prêts (en 2010 : 5,5Mds d'€ de prêts, et « seulement » 292 M€ de subventions), rend plus difficile l'appui à certaines opérations. Or, les autres bailleurs européens particulièrement actifs dans l'appui au Commerce équitable (DFID, coopération suisse ou belge, UE, ...) interviennent principalement via des financements sur subventions...
- Le PRCC constitue donc actuellement le principal outil financier mobilisé au sein de l'Agence pour développer les filières « commerce équitable » au Sud, mais les ressources de ce programme sont limitées (30M€ pour la phase en cours).

Quelles perspectives pour l'AFD ?

- **L'accroissement des financements de l'AFD en faveur du Commerce équitable passe donc par une diversification des ressources financières :**
 - mobilisation d'autres ressources en subventions
 - *en interne (ex : FFEM sur le futur projet Commerce équitable en Afrique de l'Ouest)*
 - *ou en externe : développer des cofinancements (ex : FIDA sur le projet à Sao Tomé), délégation de financement de l'UE, ...*
 - mobilisation accrue d'autres sources de financement : prêts, prise de participation (ex du FISEA au Kenya) ou garanties...

- **Les actions de l'AFD en faveur du commerce équitable sont encore trop récentes pour en faire un premier bilan** (les 1^{ers} projets sont toujours en cours de mise en œuvre).

- L'AFD ne dispose pas d'une « doctrine » claire en matière de commerce équitable. Le CE est en effet un mode d'intervention parmi d'autres pour valoriser la qualité et l'origine des produits des pays du Sud (au même titre que les Indications géographiques par exemple) et renforcer les organisations de producteurs.

- A terme, il sera **nécessaire de mieux préciser les enjeux que l'AFD souhaite privilégier et les modes d'intervention possibles** : développement du CE dans les pays prioritaires (via notamment l'amélioration de la notoriété du CE dans ces pays), renforcement de la participation des acteurs du Sud dans la gouvernance des labels équitables, promotion de la double certification bio et équitable, etc.



Merci

développeur d'avenirs durables